

Le cas de la crèche Baby-Loup : une question de laïcité ?

Philippe GAUDIN

IESR-EPHE

Il ne m'appartient pas de conclure un débat après avoir entendu l'ensemble des exposés techniques, aussi riches que précis sur le plan juridique ou profonds sur le plan psychologique ou anthropologique. De plus, ce débat n'a pas encore achevé sa longue carrière judiciaire. On peut en revanche dire en quoi l'IESR est au cœur de ses missions en ayant participé à son organisation. Je donnerai aussi une appréciation en tentant de synthétiser brièvement les enjeux de ce débat.

L'affaire de la crèche Baby-Loup est révélatrice d'une forte tension entre, d'une part, l'état du droit de la laïcité et du travail et, d'autre part, la réalité de certaines situations psychologiques, sociales, politiques et religieuses. L'IESR, par son travail d'expertise et de formation sur les faits religieux et la laïcité, travaille à mettre en perspective l'actualité qui croise ces deux champs et tente ainsi de contribuer à la qualité du débat public et des décisions qui doivent en découler.

Il me semble que, face à ce genre de situations, *nous courrons deux dangers symétriques* : sur-réagir ou se détourner lâchement en pensant qu'une absence de politiques publiques vigoureuses finira bien par résoudre tous les problèmes avec le temps. Sur-réagir en la matière signifie pour moi croire que l'on peut régler ce type de problème en faisant de nouvelles lois et en étendant ainsi progressivement la neutralité confessionnelle de l'État à des associations de droit privé, bientôt à l'ensemble des entreprises et pourquoi pas à l'ensemble de la vie sociale, réalisant un rêve qui n'a rien de laïque et qui voudrait confiner les religions dans une sorte de retrait honteux dans la sphère strictement privée. La vie démocratique est au contraire le fruit de la conquête lente et difficile de nos libertés, « même religieuses », serait-on tenté d'ajouter. Cependant, nous n'oublions pas que c'est au nom de la religion que l'on a souvent attenté aux libertés dans l'histoire de France et cet héritage spécifique explique sans doute une sensibilité particulière à ces questions dans notre pays. On peut utiliser deux métaphores pour mieux se représenter le « sur-réagir ». Nous dirions que la loi est en la matière comme un marteau pilon pour enfoncer un clou. De même, un mauvais joueur de tennis, venu du fond du court et incapable de dissocier sa vitesse de jambes et sa vitesse de bras, frappera violemment la balle qui est venue s'écraser dans son camp juste derrière le filet et l'enverra bien au-delà du camp de son adversaire. L'autre danger consiste à ne pas vouloir voir des phénomènes d'intimidation, de communautarisme religieux dans des territoires qui finissent effectivement par être perdus par la République. Être vigilant, dénoncer de tels

phénomènes ne consiste pas à dire que la France entière est menacée mais à éviter que les faits ne fournissent un argumentaire à ceux qui le disent. De quelles politiques publiques peut-il s'agir ? Elles sont de deux types : l'offre de services publics et les politiques éducatives. Pour les premières, on peut en effet penser qu'une offre de services publics de qualité pour l'accueil de la petite enfance ou que des structures ayant une délégation de service public en la matière auraient été sans ambiguïtés pour la neutralité confessionnelle des personnels pour les parents qui cherchent de tels établissements. Pour les secondes nous avons bien conscience du fait que l'effort à fournir est considérable et que si l'éducation nous semble être la solution universelle, elle a l'inconvénient majeur d'être coûteuse et d'exiger un effort à la fois infini et complexe. De plus, ces politiques ne peuvent qu'agir très indirectement et à long terme sur une situation telle que celle de la crèche Baby-Loup. S'il y a des problèmes sociaux et économiques, il n'en reste pas moins qu'ils ne peuvent entièrement réduire ceux qui sont culturels et religieux. Promouvoir une laïcité d'intelligence, par une meilleure connaissance de la laïcité et des faits religieux est un outil indispensable de cohésion sociale quand une partie importante de la population, surtout dans certains quartiers, est de culture et/ou de religion arabo-musulmane. Former les élèves ainsi que leurs professeurs à la connaissance des faits religieux, former l'ensemble des fonctionnaires au droit et à la philosophie de la laïcité, former des cadres religieux au droit des cultes et à l'esprit de la laïcité française : voilà autant de chantiers aussi immenses que passionnants qui ont déjà commencé mais qui mériteraient une volonté politique plus forte et soutenue dans la durée.